

Image not found or type unknown



# ASL RECEPTION TRAVAUX VOIRIE

Par **CHIRAT**, le **24/02/2010** à **09:48**

Bonjour

Nous devons receptionner des travaux de voiries du lotisseur .

Le président est-il responsable en cas de mal façon???

Peut-il etre assister d'un expert ,sachant que nous n'avons pas de cahier des charges et que la commune ne prendra en charge cette voirie qu'apres notre réception et avec notre accord que les trvaux ont été effectuer conformément?????????